

Un Contrôleur des R. L. a été arrêté à Tunis

Moyennant commissions, il majora des chiffres de dommages de guerre

Sur mandat d'amener du juge d'instruction d'Arras, on vient d'arrêter à Tunis, où il était réfugié, près de sa femme, le sieur François Rouquet, 38 ans, ex-contrôleur de l'Office de la Reconstitution Industrielle d'Arras, où il exerça de juin à novembre 1921.

Chargé, à partir du 1er octobre, d'examiner les dossiers de sinistres vérifiés par les autres contrôleurs de l'O. R. I., il profita de ses fonctions pour se rendre, malgré l'interdiction qui en était faite, chez certains sinistrés à qui il proposa de majorer leurs dommages de guerre, moyennant la forte commission payable quand les dossiers auraient été acceptés par la Commission Cantonale.

Le chiffre des majorations ainsi effectuées s'élevait à 1.650.000 francs, d'après l'enquête. Un ex sinistré aurait vu son dossier majoré de 250.000 francs.

Grâce à une enquête habilement menée d'abord par les Services de l'O. R. I., puis sur la plainte déposée par la Préfecture du Pas-de-Calais, par la police mobile de Lille, on mit à jour les agissements de ce triste individu.

Rouquet est actuellement en cours de transfert à Arras. L'enquête continue.

LE BEAU HONGROIS ET SES TROIS FEMMES

Paris, 21 juin. — Né à Budapest, le 22 octobre 1876, Sébastien Opreaco, 35 ans, célibataire, ancien employé de banque, se présente comme un homme d'ordre, actif, énergique, sans doute, puisque, en 1911, ayant rassemblé les quelques économies du ménage, il disparaissait, laissant une famille éplorée.

Paris attrista notre Hongrois. Il y vint faire la fête. Son physique agréable, sa belle prestance, lui procurèrent des conquêtes faciles, et un beau jour, le 16 février 1915, naturalisé français, il contracta un second mariage à la mairie du 11^e arrondissement, avec une demoiselle Richier, âgée de 21 ans, et qui demeura rue du Faubourg-du-Temple.

Cette union dura quatre ans, et lui donna trois enfants. Néanmoins, Opreaco, qui vraiment n'était pas fait pour la vie de famille et pour les amours éternelles, disparut encore une fois, emportant avec lui plusieurs billets de 1.000 francs.

Comme il n'eut pas de fortune, il fut obligé de se remettre à l'ouvrage. Le 6 septembre 1921, offrit son nom à Mlle Françoise, âgée de 23 ans, et il l'épousa, toujours à la mairie du 11^e arrondissement. Le couple, avec la dot de la mariée, soit 13.000 francs, acheta un commerce d'épicerie, 35, rue d'Alésia. Aimable, souriant, appelé dans le quartier, Landru, à cause de sa belle barbe noire, Opreaco fit de bonnes affaires. Il ne profita pas pour mettre de côté la dot, notablement augmentée, et il s'appropriait, avec ce pécule, à l'enfer pour l'Amérique du Sud, quand, hier matin, il fut arrêté par la police, et le brigadier Pelletier, du cinquième district, l'arrêta à son domicile et l'interrompit ainsi le cours de ses aventures galantes et la série de ses voyages. Le triange a été envoyé au Dépôt. Comme il se servait du mariage pour se faire des rentes au détriment de ses dupes, il sera sans doute également poursuivi pour escroqueries.

Une octogénaire de Neuville s'est jetée dans une citerne

Le matin, la voisine de Mme Vve Pamart, 85 ans, demeurant à Neuville, dans l'arrondissement de Cambrai, inquiète de ne pas voir la vieille femme et craignant un malheur, sortit dans la cour, s'approcha de la citerne et fut étonnée de constater que celle-ci n'était pas fermée. Hérault dans la citerne, elle aperçut le corps de Mme Pamart, et démentait.

Affectée, la voisine appela au secours. Ca retira la désemparée, mais tous les soins furent inutiles : elle avait cessé de vivre.

Mme Pamart, atteinte de neurasthénie, était âgée de 85 ans.

Vingt incendiaires poursuivis

Bordeaux, 21 juin. — Un incendie dû à l'imprudence, dévora, dans les premiers jours de mai, 600 hectares de pins au Berp, 1.200 A Saucats, 120 à Saint-Magne, 40 à Cabanac. L'enquête ayant permis d'établir que le feu avait été communiqué à une aire plantation par l'incinération d'herbes et de buissons à laquelle procédaient une vingtaine d'habitants du pays, ceux-ci viennent d'être renvoyés devant les juges correctionnels sous l'inculpation d'incendie par imprudence.

De nombreuses actions civiles seront engagées à l'issue de la décision du tribunal.

— Tu veux parler peut-être de l'argent qui t'a fallu prendre pour la vraie fiancée ; de la brèche que cela causera à la fortune des Monestrange ?

— Ah ! si j'ai eu l'argent, c'est cela !

— Parle alors, parle vite ! tu me fais mourir avec tes réticences !

— Ecoute... J'allais avoir achevé, je me préparais à partir, à quitter la maison de ces pauvres gens, lorsque, soudain, à mes côtés, une femme surgit en ne sait d'où m'apparut.

Elle ouvrit la bouche, jeta un cri... vite vint sous le balcon qu'à tout hasard j'en avais en réserve. Pendant quelques instants la malheureuse se débattit, puis plus rien. Croyant l'avoir tuée, j'ôtai le foulard qui enserrait sa tête.

J'étais dans un tel état de fièvre, que je me sentais devenir fou. On eût dit que des démons ricanaient forgeaient ma tête à coups de massue.

Il est bon d'ajouter que, pour me donner du courage, j'avais absorbé deux grands verres d'absinthe sur le comptoir d'un bistrot proche de la gare Saint-Lazare.

— Poule mouillée ! articula dédaigneusement la belle juive, ça a besoin d'excitants ! Ah ! bien moi, si je n'avais été une femme... J'ai plus de décision que cela !

— Du moment qu'une chose est nécessaire, j'agis.

— Attends ! tu ne me traiteras plus de poule mouillée.

— Alors respire bruyamment.

— Donc, reprit-il, l'arrachai le foulard. Je vis alors entre mes ras, inerte, une jeune fille aux longs cheveux blonde traînant jusqu'à terre.

— Elle ! Marie-Thérèse ! la fiancée de Richard ! s'écria Mme de Rochester.

— Oui, elle, fma de vous aussi ! l'instinct,

Le Sénat ratifiera-t-il les nouvelles taxes postales ?

Le sous-secrétaire des P. T. T. communique :

« Le projet de loi sur les taxes postales qui comporte notamment l'admission des factures à 0 fr. 15 sous enveloppe ouverte, la réduction de 0 fr. 10 du tarif des cartes postales illustrées et l'admission à 0 fr. 15 des envois de cartes de visite portant cinq mots au plus, vient d'être adopté par la Chambre. Mais cette assemblée ayant rétabli le tarif premier concernant les cartes illustrées qui avait été modifié par le Sénat le projet de loi doit revenir devant la Haute Assemblée.

« Les nouvelles dispositions projetées ne pourront être appliquées que lorsqu'elles auront été ratifiées par le Sénat ».

Une triste aventure après dix jours de mariage

Fontarlier, 21 juin. — Il y a une dizaine de jours, un propriétaire de Lalouvesque épousa Mlle Céline Lambert, une jeune fille du hameau de Lava, près de Gillieu ; cette union s'annonçait sous le jour le plus heureux, lorsqu'un coup de théâtre se produisit.

Le parquet de Fontarlier, prévenu par des lettres anonymes se transporta avec son médecin légiste à Lava et, après avoir fait subir un interrogatoire extrêmement serré à la jeune mariée, déclara son arrestation.

Elle avait, il y a deux ans, né le jour à un enfant dont le cadavre a été retrouvé à la coupable a fait des aveux complets.

Le nouveau marié, qui ignorait tout des antécédents de sa femme, a éprouvé une bien désagréable surprise.

UNE BALLE DANS LA TÊTE

Versailles, 21 juin. — En marquant une carabine dans un café tenu par M. Goré, 1, rue Exelmans, à Versailles, un jeune employé de commerce, Pierre Mousson, âgé de 17 ans, a grièvement blessé à la tête un consommateur, nommé Louis Caudelier, âgé de 35 ans, domicilié à Paris, 16, rue des Saules.

Caudelier, transporté à l'hôpital de Versailles, a dû subir l'ablation de l'œil droit, la balle qui a pénétré profondément dans la tête, n'a pu être extraite.

Un voyageur s'est fait voler dans le bois de Vincennes

Paris, 21 juin. — Ce matin, un nommé Wlodawsky, 27 ans, venant du Pas-de-Calais, débarquait à la gare du Nord, lorsqu'il fut accosté par deux individus avec qui il se fit immédiatement.

Emmenés dans le bois de Vincennes, Wlodawsky fut dépouillé de son portefeuille qui contenait 2.400 francs.

Le bandit du train a pu être arrêté

Alençon, 21 juin. — L'agresseur de l'express de Granville qui s'était caché dans la campagne a été arrêté dans un train entre les Yvetots et Briouze. C'est un nommé Queruel, demeurant à Paris.

DESEPOIR DE MERE

Paris, 21 juin. — Mme Claire Bretin, demeurant 12, rue de Charanton, a quitté son domicile, hier matin, en laissant une lettre dans laquelle elle déclare aller se jeter dans la Seine, ne pouvant survivre à la mort de ses deux enfants, morts depuis peu de temps.

Les amours tragiques d'un chinois et d'une bretonne

Lyon, 21 juin. — Un ouvrier chinois, Yao Pao, né à Pékin en 1896, avait gagné les faveurs d'une jeune bonne de café, Mlle Marie Jacques, 24 ans, bretonne d'origine.

La rupture survint et malgré les instances du Chinois, Marie Jacques refusa de reprendre la vie commune.

De désespoir, Yao Pao a tué sa maîtresse et s'est ensuite logé deux balles dans la tête.

Un incendie tragique dans la vieille ville de St-Tropez

Draguignan, 21 juin. — Un incendie s'est déclaré dans la nuit dans la vieille ville de St-Tropez.

Le feu s'est étendu et a menacé plusieurs maisons d'habitation et d'église.

Dans une maisonnette entièrement détruite, on a découvert carbonisés le corps d'un des habitants. Un sauveteur a été blessé.

Un colis-postal explosé dans une gare

UN POSTIER A ETE TUÉ ET DEUX CHEMINOTS ONT ETE BLESSES

Krems, 21 juin. — Un colis postal, contenant un revolver et des munitions, non déclaré, a explosé en gare de Krems, tuant un employé des postes et blessant deux cheminots qui chargeaient un wagon postal.

car je me rappelais tes confidences à ce propos.

Elles sont deux sœurs : l'une est brune comme la nuit, l'autre blanche et dorée... Oh ! ces cheveux ! ces cheveux plus doux que la soie floconneuse, plus blancs qu'un rayon de miel. Et cette peau transparente, blanche, où les veines tracent des sillons, bleutés.

— Quelle chaleur ! interrompit railleusement Marianna ; serais-tu amoureux de cette fille par hasard ?

— Amoureux, moi ? jeta dans un sanglot le misérable, ah ! ah ! tu veux rire, ma sœur.

Et pourtant, jamais plus belle créature n'enchantait mes yeux, jamais du moins je ne ressentais d'émotion pareille au trouble qui m'assailait en la voyant.

— Achève... oh ! et je devinais !... ce serait trop beau.

— Sois heureuse, je t'ai bien servie.

Tu seule bénéficieras de la crise de démente que lui pousse au crime. A cette heure la fiancée de Richard de Monestrange est déshonorée... déshonorée par moi, comprends-tu ?

J'ai glissé jusqu'au bout de la pente fatale, j'ai cédé au délire qui me transformait soudain en une brute ivre... non plus un homme, un fauve... En quittant la maison des Monestrange j'y ai laissé la ruine et la honte.

Crois-tu, maintenant, que la mesure soit comble ?

Tu étais le saisissement de la comtesse que, d'abord, elle resta muette, ses prunelles grises fixées sur son frère presque avec épouvante.

Lui, haletait encore au souvenir lancinant. Sa pâleur venait de disparaître ; sur ses joues deux larges plaques rouges flam-

Il fusilla sa femme pour en épouser une autre

Evreux, 21 juin. — La femme Pauline Herquier, demeurant à Heauby, a été tuée d'un coup de fusil devant sa porte par son mari, Pa Herquier, 23 ans, qui était séparé d'elle depuis deux ans et qui a voulu se débarrasser l'alle pour épouser la bonne de son patron, un cultivateur de Sainte-Marqueline de l'Aulay.

L'assassin a été arrêté et il a avoué son crime.

LA LOI POUR LE PAIEMENT DES DOMMAGES DE GUERRE

Paris, 21 juin. — La Commission des Régions Libérées a examiné le rapport de M. Desjardins, concernant le projet de loi relatif au mode de paiement des indemnités de dommages de guerre.

L'article premier du projet de loi, donnant aux sinistrés ayant subi une perte de 500.000 francs, la possibilité de recourir au paiement par annuités, a été adopté.

L'article 2, normant l'échange des titres de créance relatifs aux matières premières, aux marchandises, etc., contre des titres de rente, a été repoussé, mais par contre, la Commission a admis l'échange des titres en ce qui concerne l'indemnité allouée aux dommages ayant atteint les meubles servant à l'exercice d'une profession n'ayant pas une utilité industrielle, commerciale ou agricole.

D'autre part, les sinistrés qui ont reçu des avances pour la reconstruction du mobilier familial, ne dépassant pas 2.000 francs par chef de famille (augmentée de 300 francs par personne à sa charge), seraient dispensés de fournir des justifications à l'appui de leur demande de règlement en rente.

La Commission a adopté, après modifications, un amendement de M. René Lefebvre, aux termes duquel les coupons correspondant à la valeur des annuités attachées au titre nominatif pourront être convertis en coupons payables au porteur et ce, sur justification d'emploi d'emprunt.

De plus, elle a adopté l'amendement modifié de M. Marcel Habert, qui permet aux sinistrés, présentant des justifications de emploi immobilier ou de reconstruction mobilière, de demander un paiement en titres de rente calculé sur le cours moyen de la Bourse au jour de la demande.

La Commission des Régions Libérées a en outre désigné les noms des rapporteurs des propositions de loi ou des résolutions soumises ce jour à son examen, MM. Jovet, Crespel, Desjardins, René Lefebvre.

Quels sont les parlementaires qui touchèrent de l'argent à la B. I. C. ?

M. Léon Archimbaud, député de la Drôme, a demandé par voie de questions écrites au ministre de la Justice de bien vouloir faire publier les noms des parlementaires qui d'après les enquêtes auraient touché de l'argent de la Banque Industrielle de Chine.

AU GROUPE PARLEMENTAIRE DES DEPARTEMENTS DEVASTES

UNE DOUBLE DEMARCHE AUPRES DU MINISTRE DES FINANCES

Paris, 21 juin. — A la suite d'une délibération du groupe interparlementaire des départements dévastés, une délégation, composée de MM. Hayez, René Gouge, Cuvain, Fernex, Henri Merlin, des Rotours s'est rendue auprès du Ministre des Finances.

Elle a entretenu de la question de l'incorporation dans l'impôt sur le revenu des intérêts versés aux sinistrés conformément à l'article 47 de la loi du 7 avril 1919.

Le Ministre a promis d'étudier à nouveau cette question et de donner une réponse au groupe d'ici quelques jours.

En ce qui concerne la perception de la taxe de luxe en matière de reconstruction mobilière le Ministre a reconnu que des dispositions devaient être prises qui, sous peu, seront fixées. D'autre part, le Ministre a confirmé qu'il était en complet accord avec le groupe sur la proposition présentée au sujet des articles disjointes du projet de loi du régime fiscal des régions libérées relatives aux droits de mutation à titre gratuit entre vifs ou par décès.

Vandervelde, Liebnicht et Rosenfeld ont bien quitté Moscou

Les dépêches parvenues d'Helsingfors et de Liège confirment que Vandervelde, Théodore Liebnicht et Kurt Rosenfeld, défenseurs étrangers des socialistes révolutionnaires russes, inculpés de complot anti-bolchéviste, ont dû quitter Moscou.

Ils ont été relâchés de la tâche qu'ils avaient assumée par les inculpés eux-mêmes, lesquels ont estimé que les procédures extraordinaires employées par les Soviets, rendait inutiles les efforts des trois représentants du socialisme étranger.

Ces dépêches ajoutent que, pour le premier semestre de leur séjour à Moscou, Vandervelde, Liebnicht et Kurt Rosenfeld ont dû payer, pour logement et nourriture, une note de 15 milliards de roubles !

Le Président de la République tariaire s'est tué en aéroplane

Riga, 21 juin. — Le Président de la République tariaire et membre du Comité central parnass des Soviets, Galaktianof, qui était parti du Casan en aéroplane, s'est tué près de Tolstolop, en s'écrasant sur le sol avec son appareil.

Une élection mouvementée à La Guadeloupe

La Pointe-à-Pitre, 21 juin. — Une bagarre est survenue pendant les opérations pour les élections au Conseil général.

Une personne a été atteinte d'un coup de revolver.

M. Boisneuf, député, qui avait été arrêté au cours de cette bagarre, a été remis en liberté.

Les Elections irlandaises sont favorables au Traité

Dublin, 21 juin. — Cent deux résultats des élections irlandaises sont maintenant connus, sur 128.

Voici la position actuelle des partis : coalitionnistes, partisans du traité, 35 ; indépendants, 10 ; travaillistes, 14. La plupart des travaillistes et des indépendants sont en faveur du traité.

Ne m'as-tu pas dit qu'elle était évanouie ? tu te craignais qu'elle ne fût étouffée ?

— Je l'ai dit.

— A-t-elle devant toi repris ses sens ?

— Non... du moins je n'en pense pas. Je suis sûr d'une seule chose, c'est qu'elle respire.

Je l'ai laissée étendue... je suis parti comme un fou sans regarder en arrière, pourvu que j'aie déjà par l'air de remords de mon forfait.

— Oui... et Marianna hochait la tête — c'est l'occasion qui fait le larron. Le hasard m'a servi en le poussant.

Tu étais ivre d'alcool et de peur... tu as eu un accès de démence... heureux ; et maintenant tu te regrettes.

— Je ne sais si j'aurai la force de vivre avec ce fardeau, murmura Adalbert. Mais qu'importe ma souffrance, du moment que tu es pleinement heureuse...

Mes dettes envers toi sont payées, ne trouves-tu pas, ma sœur ?

— Oui, je préférerais toutefois... que tu eusses agit non sous l'empire d'une frénésie de brute, mais de la propre impulsion.

N'importe, je te remercie... tu m'épargnes la honte... il est inutile de chipoter sur la manière dont arrive le bien, il faut le prendre, bêtement, et s'en réjouir.

A nous deux, bientôt, monsieur de Monestrange ! Je vous réserve une aimable surprise, ainsi qu'à votre femme du reste.

Alvarez se leva et fit, dans le boudoir, quelques pas lassés.

— Veux-tu m'attendre ici quelques instants ? Je vais mettre une robe et te rejoindre. Je t'embrasse Mme de Rochester.

— Non, merci, je pars...

— Comme tu voudras ; tu préférerais sans doute aller te reposer de tes fatigues ?

— C'est cela.

La crise charbonnière s'aggrave en Angleterre

Cardiff, 21 juin. — On croit qu'à la fin de ce mois-ci, de nombreux charbonnages gallois cesseront leur exploitation par suite de la dépression commerciale. Plusieurs autres milliers de mineurs se trouveront ainsi sans travail.

Les propriétaires de charbonnages estiment que tant que les prix de fourniture de charbon faibles pour les réparations par l'Allemagne à des prix de permettant pas la concurrence ne sera pas réglé, il n'y aura aucun espoir d'amélioration.

Un ignoble individu et son infâme belle-mère

Strasbourg, 21 juin. — La police a arrêté, sous l'inculpation de vol, le balaieur municipal-Philippe Schaller, âgé de 38 ans.

Ce dernier avait épousé, il y a quelques temps, l'ainée de la femme Kinnd, mère de trois filles. Ayant violé les deux petites sœurs de sa femme, âgées de 8 et 9 ans, sa belle-mère, lui faisant les reproches, promit tout d'abord de se tuer, à la condition qu'elle devienne sa maîtresse. Schaller avait accepté cette condition.

Les porcelainiers de Limoges veulent fermer leurs usines

Limoges, 21 juin. — Par suite du conflit qui s'est élevé dans la porcelaine, à propos de la réglementation de l'apprentissage chez les calibreurs, vingt-deux fabricants de porcelaine envisagent la fermeture de leurs usines à partir de septembre prochain, 5.800 ouvriers pourraient ainsi se trouver sans travail d'ici la fin de la semaine prochaine.

Le Congrès Unitaire des Mineurs, à Saint-Etienne

Le Congrès unitaire des mineurs s'est ouvert hier, à Saint-Etienne, sous la présidence de Roussat, de la Loire, avec comme assesseurs Goniaux du Nord et Lassel, du Gard ; comme secrétaire, Duplet, trésorier fédéral.

Il y avait 27 délégués représentant 52 syndicats.

13 syndicats étaient absents : 3 sont en formation.

Le Congrès a vérifié les mandats et a décidé de présenter des candidats unitaires contre les délégués sortants à la Caisse autonome des retraites minières.

Puis le Congrès a abordé l'étude des statuts de la Fédération unitaire, dont la discussion continuera aujourd'hui, matin et soir, et peut-être vendredi.

NOUVEUX ROBINSONS

London, 21 juin. — Deux jeunes savants anglais, qui avaient quitté Londres en septembre 1920 avec la British Antarctic Expedition, dans le but d'établir la carte des rivages occidentaux de la mer de Weddell, viennent d'arriver à Newcastle-on-Tyne, à bord d'un baleinier norvégien, qui les accueillit sur un point désert de la côte, où ils avaient passé douze mois sans autre nourriture que les phoques et les pingouins qu'ils pouvaient tuer.

UNE EXPLOSION AU PORTUGAL A FAIT SOIXANTE VICTIMES

Lisbonne, 21 juin. — Durant les fêtes organisées pour célébrer le succès de la traversée de l'Atlantique par les aviateurs portugais, une quantité énorme de matériel pyrotechnique, chargé à bord d'un charland, a fait explosion. On compte une certaine dizaine de morts et environ quarante blessés.

Le Président de la République tariaire s'est tué en aéroplane

Riga, 21 juin. — Le Président de la République tariaire et membre du Comité central parnass des Soviets, Galaktianof, qui était parti du Casan en aéroplane, s'est tué près de Tolstolop, en s'écrasant sur le sol avec son appareil.

Une élection mouvementée à La Guadeloupe

La Pointe-à-Pitre, 21 juin. — Une bagarre est survenue pendant les opérations pour les élections au Conseil général.

Une personne a été atteinte d'un coup de revolver.

M. Boisneuf, député, qui avait été arrêté au cours de cette bagarre, a été remis en liberté.

Les Elections irlandaises sont favorables au Traité

Dublin, 21 juin. — Cent deux résultats des élections irlandaises sont maintenant connus, sur 128.

Voici la position actuelle des partis : coalitionnistes, partisans du traité, 35 ; indépendants, 10 ; travaillistes, 14. La plupart des travaillistes et des indépendants sont en faveur du traité.

Une aide aux notaires des régions dévastées

Marseille, 21 juin. — La caisse de plébié et de reconnaissance notariale, dont le principe fut posé l'an dernier au Congrès des notaires de Grenoble et dont s'est occupé celui de Marseille, a été fondée par les notaires pour venir en aide aux notaires et aux veuves des titulaires d'études tués à la guerre.

L'Empereur d'Annam est arrivé à Marseille

Marseille, 21 juin. — Le paquebot Porthos, portant l'empereur d'Annam Khai Dinh et sa suite, est arrivé dans le port. En descendant à terre, l'empereur a été reçu par M. Sarraut, ministre des Colonies.

LE ROI ALEXANDRE DE SERBIE EST MENACE PAR SON FRERE

London, 21 juin. — Le correspondant des « Daily News » à Belgrade, télégraphie :

« Une grande sensation a été causée ici par la réception de lettres de menaces écrites par le prince Georges, frère du roi Alexandre, et adressées au roi, au premier ministre et à un certain nombre de personnalités politiques importantes.

On m'informe officiellement que le premier ministre va intervenir auprès du gouvernement français, le prince Georges étant en ce moment en villégiature en France, à l'effet de le faire interner dans un sanatorium, car, autrement, la popularité dont ce prince jouit parmi les officiers de l'armée yougo-slave, pourrait conduire à de sérieuses complications. Il est possible que le roi Alexandre intervienne personnellement auprès du gouvernement français.

Le prince Georges, qui est l'aîné du roi actuel, fut obligé, en 1909, de renoncer à ses droits à la couronne en faveur de son frère. Il est à remarquer que les personnalités qui ont reçu les lettres de menaces ont, pour la plupart, contribué à cette époque à l'écartement du trône.

Des bandits allemands ont pillé un train

Berlin, 21 juin. — A Laugthammer, petite ville connue par ses forges, un train composé de quelques wagons transportait des bureaux à la mine, les salaires des ouvriers.

Le mécanicien aperçut soudain un homme étendu en travers de la voie. Il s'arrêta à bas de la machine et se porta au secours de l'homme, qu'il croyait être un désespéré. Avant d'avoir pu être atteint, le faux étourdi se dressa d'un bond, revolver au poing, pendant qu'un hoquet voisin une dizaine de comparses se précipitait sur le train, entraînant les convoyeurs et pillant le bagage.

Cet exploit rapporta 140.000 marks aux bandits qui, jusqu'ici, n'ont pu être rejoints par la police.

Une pluie torrentielle a inondé Sofia

Sofia, 21 juin. — Une pluie torrentielle s'est abattue hier sur Sofia et a provoqué dans plusieurs quartiers de la ville de véritables inondations. Un grand nombre de maisons des quartiers extérieurs ont été détruites ; les torrents d'eau ont emporté les mobiliers et le bétail.

Dix mille personnes sont sans abri. Il n'y a aucune victime.

On s'est battu pour rien à la Chambre italienne

Rome, 21 juin. — La discussion du budget des colonies a provoqué un violent tumulte à la Chambre. Les nationalistes et les fascistes en sont venus aux mains avec les députés de l'extrême gauche.

On s'est battu jusque sur le banc du gouvernement.

Le président de la Chambre a suspendu la séance et ordonné l'évacuation de la salle.

A la reprise de la séance, M. Modigliani a déclaré que l'interpellation lancée par lui pendant que le député Gray parlait, interruption qui déclencha le tumulte, doit être attribuée à une erreur.

Mort de M. Take Jonesco ancien Ministre Roumain

Rome, 21 juin. — M. Take Jonesco est mort ce matin des suites d'une crise d'angine de poitrine.

La Roumanie perd en Take Jonesco un grand orateur ; la France, un vrai ami, et ses premiers hommes d'Etat et son plus dévoué corps et âme dès la première heure de la guerre mondiale à la cause des alliés.

Pour l'union du Proletariat Français et Allemand

Leipzig, 21 juin. — A la seconde journée du Congrès syndicaliste, Jouhaux a prononcé un discours en faveur de l'Union du prolétariat français et allemand et du droit par la classe ouvrière d'imposer ses vues à la société toute entière.

Le faux passeport du banquier voleur

Vienne, 21 juin. — Conrad Leo Bevan a avoué avoir falsifié le bilan de la compagnie d'assurances dont il était président.

Il est probable que Bevan vint à Vienne avec un faux passeport que celui de son nom de Léon Verner, qui n'a porté pas de visa autrichien.

Le passeport de sa compagnie, au nom de Madeleine Verner, paraît être entièrement faux.

QUI EST MADELEINE VERNIER ?

Paris, 21 juin. — Mme Leo Bevan, femme du banquier anglais, ancien directeur de la « City Equitable », arrêtée à Vienne, a déposé une plainte en complicité de vol contre une élégante parisienne habitant un hôtel particulier du quartier de l'Étoile, et qui est amie du banquier lors de son séjour à Paris, avant qu'il n'ait quitté son pays.

Mme Leo Bevan, qui est assistée de M. Missoffe, prétend que son mari a dilapidé d'importantes sommes en compagnie de cette jeune femme, et qu'il a notamment acheté à ses enfants, en lui remettant 300.000 francs de titres d'une société exploitant un hôtel à Paris et dont il était actionnaire.

M. Baquart, avait de délivrer des commissions rogatoires, et de questionner la personne visée par la plainte de Mme Leo Bevan, interrogera celle-ci à Paris.

Le « faux » passeport est la pseudo-Madeleine Verner, qui a notamment acheté à son banquier, à Vienne, la résidence de Paris de l'arrestation de son compagnon ?

Mme Leo Bevan prétend avoir certaines raisons de le soupçonner.

La cession à la ville de Lille des terrains militaires

Paris, 21 juin. — La Commission de l'armée de la Chambre s'est réunie aujourd'hui et a entendu le rapport de M. Vandamme sur la cession à la ville de Lille de terrains militaires.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Le Commissaire-Preneur de Berck était un voleur IL A ETE CONDAMNE A QUINZE MOIS DE PRISON

Mercredi a comparu devant la cour d'assises du Pas-de-Calais, Gaston Avisse, 39 ans, commissaire-preneur à Berck-sur-Mer. Avisse qui était instituteur à Berck-sur-Mer, fut nommé commissaire-preneur à la date du 20 juillet 1919, au lieu et place de M. Gressier, démissionnaire en sa faveur.

La gestion loyale de sa charge aurait pu permettre à Avisse de réaliser des bénéfices suffisamment rémunérateurs en regard au capital engagé, mais il voulut accroître ses gains, et ne pouvant les trouver dans la stricte gestion de son office, c'est en marge de ses fonctions qu'il les chercha.

Comme il vivait largement, ces gains ne tardèrent plus à lui suffire, et il s'appropriait les sommes d'argent provenant des ventes licites ou illicites qu'il faisait.

Au cours de sa gestion, Avisse procéda à une soixantaine de ventes aux enchères publiques, dont quatre n'ont pas été réglées en totalité ou en partie aux vendeurs, malgré de nombreuses et pressantes réclamations, savoir celle effectuée à la requête de l'Y. M. C. A. pour laquelle l'accusé doit encore 29.188 fr. 25 ; la vente Lemaire, pour laquelle il est redevable de 706 francs ; la vente Magnier, 485 fr. 25 et une vente Chatelet, 80 francs. Soit un total de 30.459,50.

D'autre part, Avisse s'improvisa marchand de meubles, au moyen des dispositions formelles de l'ordonnance du 26 juin 1919, réalisée pour un nombre considérable de personnes, des ventes de gré à gré.

Et quand il venait un objet qui lui avait été confié à cette fin, il en consignait le prix sur un registre spécial qui lui était personnel, mais il en possédait un second, destiné à être émané par le client vendeur, sur lequel il consignait le prix de vente diminué d'un dixième de plus.

Lorsque le client venait encaisser, Avisse opérât sur ce prix déjà diminué un second prélèvement de dix pour cent.

Cela ne lui suffit pas ; il conserva le produit intégral du prix provenant de certaines de ces ventes.

L'information en a retenu 86, portant sur un chiffre de 21.397 fr. 30.

L'accusé reconnaît les détournements qui lui sont reprochés et qui s'élevaient à un total de 51.868 fr. 60. Il a tenté de les justifier par les dépenses considérables qu'il a dû faire à l'époque de son installation, par des spéculations malheureuses auxquelles il a été amené à se livrer par la suite et par la mauvaise foi dont il a été lui-même victime de la part de certains clients ou contractants.

En réalité, Avisse ne devait disposer des fonds qui étaient la propriété de ses clients et il avait le devoir impérieux de les leur remettre.

Ceux-ci ne devaient servir ni à le couvrir de ses dépenses d'installation, qu'il avait dû logiquement prévoir avant d'entrer en fonctions, ni qu'il eût pu aisément réduire, ni à solder l'acquisition d'un chalet, dont il n'avait que faire ou celle de deux automobiles de 15.000 et de 12.000 francs, dont il parviendra difficilement à justifier l'utilité.

Avisse n'a pas d'antécédents judiciaires et ne fait pas l'objet de mauvais renseignements.

Avisse a été condamné à 15 mois de prison, cent francs d'amende et aux frais envers l'Etat.

Des bandits allemands ont pillé un train

Berlin, 21 juin. — A Laugthammer, petite ville connue par ses forges, un train composé de quelques wagons transportait des bureaux à la mine, les salaires des ouvriers.

Le mécanicien aperçut soudain un homme étendu en travers de la voie. Il s'arrêta à bas de la machine et se porta au secours de l'homme, qu'il croyait être un désespéré. Avant d'avoir pu être atteint, le faux étourdi se dressa d'un bond, revolver au poing, pendant qu'un hoquet voisin une dizaine de comparses se précipitait sur le train, entraînant les convoyeurs et pillant le bagage.

Cet exploit rapporta 140.000 marks aux bandits qui, jusqu'ici, n'ont pu être rejoints par la police.

Une pluie torrentielle a inondé Sofia

Sofia, 21 juin. — Une pluie torrentielle s'est abattue hier sur Sofia et a provoqué dans plusieurs quartiers de la ville de véritables inondations. Un grand nombre de maisons des quartiers extérieurs ont été détruites ; les torrents d'eau ont emporté les mobiliers et le bétail.

Dix mille personnes sont sans abri. Il n'y a aucune victime.

On s'est battu pour rien à la Chambre italienne

Rome, 21 juin. — La discussion du budget des colonies a provoqué un violent tumulte à la Chambre. Les nationalistes et les fascistes en sont venus aux mains avec les députés de l'extrême gauche.

On s'est battu jusque sur le banc du gouvernement.

Le président de la Chambre a suspendu la séance et ordonné l'évacuation de la salle.

A la reprise de la séance, M. Modigliani a déclaré que l'inter